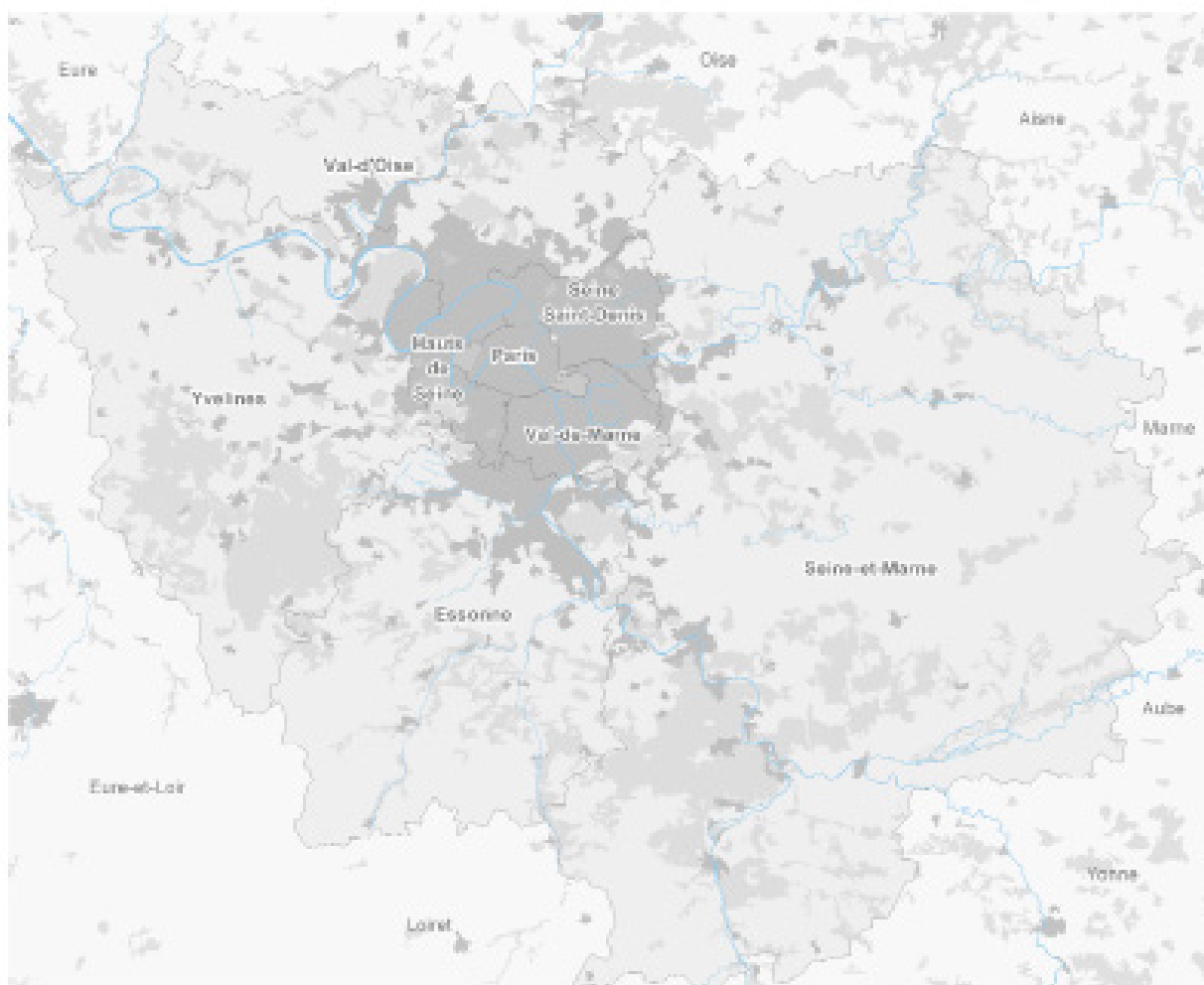




N°9-Août 2016

# Données statistiques allocataires relatives à la pauvreté et la précarité en Île-de-France en 2015

---



## Avant-Propos

Ce « Recueil de données sociales des Caf en Île-de-France » est consacré aux « Données statistiques allocataires relatives à la pauvreté et la précarité en Île-de-France en 2015 ».

La Cellule technique de réflexion et d'aide à la décision (Ctrad), service d'études des Caf en Île-de-France, rassemble à travers cette publication les résultats statistiques les plus récents, au niveau régional et départemental, relatifs aux allocataires, dans le champ de la pauvreté, de la précarité, des revenus, des minima sociaux, du logement.

Ces données, qui n'ont pas de prétention à l'exhaustivité, donnent toutefois une information sur les prestations délivrées par la branche Famille de la sécurité sociale dans ce domaine et sur la couverture des populations concernées par ces prestations légales. Les éléments contenus dans cette publication sont susceptibles d'apporter aux acteurs sociaux des éléments pour qualifier leurs territoires et les inciter à aller plus loin dans leur déclinaison territoriale.

Les données sont aussi consultables sur le site : [www.caf.fr/ma-caf/caf-du-val-de-marne/partenaires/etudes-et-statistiques](http://www.caf.fr/ma-caf/caf-du-val-de-marne/partenaires/etudes-et-statistiques)

Thème 1 : Les allocataires des Caisses d'allocations familiales (Caf) p.4

Thème 2 : Les bénéficiaires d'une aide au logement p.5

Thème 3 : Les allocataires à bas revenus p.10

Thème 4 : Les allocataires du Revenu de solidarité active (Rsa) p.11

Thème 5 : Les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) p.15

Tableau 1. Les allocataires des Caisses d'allocations familiales (Caf) d'Île-de-France au 31 décembre 2015

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Île-de-France
<b>Nombre d'allocataires</b>	<b>403 336</b>	<b>259 668</b>	<b>331 138</b>	<b>239 934</b>	<b>830 740</b>	<b>222 410</b>	<b>215 649</b>	<b>206 276</b>	<b>207 686</b>	<b>852 021</b>	<b>2 086 097</b>
Évolution 2014/2015 (en %)	-1,3 %	-0,9 %	1,5 %	0,1 %	0,4 %	0,5 %	0,4 %	0,5 %	-0,2 %	0,3 %	0,0 %
<b>Structure par âge</b>											
Moins de 30 ans	125 286	48 366	57 121	46 572	152 059	38 558	34 260	39 112	34 506	146 436	<b>423 781</b>
De 30 à 49 ans	178 761	154 626	186 656	138 944	480 226	144 334	141 785	130 573	130 197	546 889	<b>1 205 876</b>
50 ans ou +	99 259	56 649	87 342	54 407	198 398	39 505	39 594	36 583	42 970	158 652	<b>456 309</b>
<b>Structure familiale</b>											
Isolés hommes	103 462	42 993	62 724	42 201	147 918	27 972	28 664	29 820	27 990	114 446	<b>365 826</b>
Isolées femmes	115 030	43 561	49 400	39 303	132 264	26 114	25 304	24 290	25 358	101 066	<b>348 360</b>
Couples sans enfant	18 551	9 518	18 348	9 784	37 650	7 486	6 136	6 742	8 113	28 477	<b>84 678</b>
Familles monoparentales(*)	49 366	40 796	64 395	43 807	148 998	41 754	34 272	37 628	39 229	152 883	<b>351 247</b>
Couples avec 1 ou 2 enfant(s)	86 735	91 178	91 223	76 887	259 288	87 326	86 184	78 276	74 358	326 144	<b>672 167</b>
Couples avec 3 enfants ou +	30 211	31 631	45 064	27 963	104 658	31 761	35 094	29 527	32 647	129 029	<b>263 898</b>
<b>Nombre d'enfants par âge</b>	<b>308 336</b>	<b>311 847</b>	<b>393 965</b>	<b>281 242</b>	<b>987 054</b>	<b>310 542</b>	<b>309 332</b>	<b>282 418</b>	<b>287 791</b>	<b>1 190 083</b>	<b>2 485 473</b>
Enfants de - de 3 ans	57 016	57 984	77 478	53 371	188 833	53 998	52 273	51 134	53 132	210 537	<b>456 386</b>
Enfants de 3 à - de 6 ans	53 976	56 128	71 091	49 605	176 824	52 916	52 351	48 762	50 723	204 752	<b>435 552</b>
Enfants de 6 à - de 12 ans	105 271	108 422	135 417	97 172	341 011	109 502	109 526	99 334	100 400	418 762	<b>865 044</b>
Enfants de 12 à - de 16 ans	64 144	63 184	76 969	57 344	197 497	66 521	67 525	58 689	58 856	251 591	<b>513 232</b>
Enfants de 16 à - de 18 ans	27 929	26 129	33 010	23 750	82 889	27 605	27 657	24 499	24 680	104 441	<b>215 259</b>
Personnes couvertes	879 675	731 375	921 404	662 847	2 315 626	686 668	679 436	627 765	638 359	2 632 228	<b>5 827 529</b>
Évolution 2014/2015 (en %)	-2,0 %	-1,0 %	1,5 %	0,2 %	0,3 %	0,4 %	-0,0 %	0,5 %	-0,1 %	0,2 %	-0,1 %
Population Insee (2013)	2 229 621	1 591 403	1 552 482	1 354 005	4 497 890	1 365 200	1 418 484	1 253 931	1 194 681	5 232 296	<b>11 959 807</b>
<b>Part de la population couverte (**) par la Caf (en %)</b>	<b>39,5</b>	<b>46,0</b>	<b>59,4</b>	<b>49,0</b>	<b>51,5</b>	<b>50,3</b>	<b>47,9</b>	<b>50,1</b>	<b>53,4</b>	<b>50,3</b>	<b>48,7</b>
<b>Montant moyen mensuel (en €)</b>	<b>384</b>	<b>380</b>	<b>546</b>	<b>445</b>	<b>465</b>	<b>454</b>	<b>402</b>	<b>443</b>	<b>476</b>	<b>443</b>	<b>441</b>

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, Insee, recensement de la population 2013.

Champ : Ensemble des 2 086 097 allocataires.

Lecture : Au 31 décembre 2015, les Caf d'Île-de-France couvrent 48,7 % de la population francilienne.

(\*) Y compris les femmes enceintes sans enfant.

(\*\*) Il s'agit des allocataires des Caf plus les conjoints, enfants, et autres personnes à charge, rapportés à la population au 01/01/2013 recensée par l'Insee.

#### Définition

**Allocataires** : Il s'agit des bénéficiaires d'une ou plusieurs prestations versées par les Caisses d'allocations familiales (Caf) pour décembre 2015, au regard de leur situation familiale et/ou monétaire, ou ayant reçu une allocation pour la rentrée scolaire 2014/2015.

Sont considérés ici comme enfants à charge, au sens des prestations familiales, les enfants de moins de 20 ans à condition, s'ils travaillent au-delà de 16 ans, de percevoir une rémunération inférieure à 55 % du Salaire minimum inter-professionnel de croissance (Smic).

#### Commentaires

Fin décembre 2015, 2 086 097 foyers perçoivent une ou plusieurs prestations versées par la Caf. Ainsi, 48,7 % de la population de l'Île-de-France est concernée par une prestation de la branche famille. Parmi les foyers allocataires, plus d'un tiers sont des personnes vivant seules et 61,7 % des familles avec enfant(s). Plus de la moitié de ces familles sont composées d'un couple et d'au plus deux enfants, et un peu plus d'un quart d'entre elles, d'un seul parent avec ses enfants.

Tableau 2.1 Les bénéficiaires d'une aide au logement en Île-de-France au 31 décembre 2015

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Île-de-France
<b>Nombre d'allocataires</b>	<b>403 336</b>	<b>259 668</b>	<b>331 138</b>	<b>239 934</b>	<b>830 740</b>	<b>222 410</b>	<b>215 649</b>	<b>206 276</b>	<b>207 686</b>	<b>852 021</b>	<b>2 086 097</b>
<b>dont bénéficiaires d'une aide au logement :</b>											
<b>en nombre</b>	<b>236 818</b>	<b>116 020</b>	<b>184 700</b>	<b>118 648</b>	<b>419 368</b>	<b>91 131</b>	<b>81 478</b>	<b>88 011</b>	<b>94 374</b>	<b>354 994</b>	<b>1 011 180</b>
en % du nombre d'allocataires	58,7	44,7	55,8	49,5	50,5	41,0	37,8	42,7	45,4	41,7	48,5
Évolution 2014/2015 (en %)	-1,1	-0,7	1,3	0,2	0,4	-0,0	1,4	1,1	-0,2	0,5	0,1
Personnes couvertes par une aide au logement	379 905	237 938	483 773	271 747	993 458	233 678	196 811	221 894	254 135	906 518	2 279 881
<b>Part de la population couverte par une aide au logement en % (*)</b>	<b>17,0</b>	<b>15,0</b>	<b>31,2</b>	<b>20,1</b>	<b>22,1</b>	<b>17,1</b>	<b>13,9</b>	<b>17,7</b>	<b>21,3</b>	<b>17,3</b>	<b>19,1</b>
<b>Structure par type de prestation (%)</b>											
<b>Bénéficiaires d'Apl</b>	<b>34,0</b>	<b>52,1</b>	<b>60,1</b>	<b>54,7</b>	<b>56,4</b>	<b>59,6</b>	<b>60,2</b>	<b>59,8</b>	<b>61,5</b>	<b>60,3</b>	<b>52,5</b>
Location ou "foyer" (**)	33,9	51,8	58,2	53,9	55,2	56,0	58,8	57,6	59,1	57,8	51,2
Accession	0,1	0,3	1,9	0,8	1,1	3,6	1,3	2,2	2,5	2,4	1,3
<b>Bénéficiaires d'Alf</b>	<b>8,4</b>	<b>13,3</b>	<b>21,8</b>	<b>18,2</b>	<b>18,4</b>	<b>21,3</b>	<b>16,5</b>	<b>19,6</b>	<b>22,2</b>	<b>20,0</b>	<b>16,6</b>
Location ou "foyer" (**)	8,0	12,2	17,7	15,8	15,6	15,7	13,5	15,6	16,2	15,3	13,7
Accession	0,3	1,1	4,2	2,4	2,8	5,6	3,0	4,0	6,0	4,7	2,9
<b>Bénéficiaires d'Als</b>	<b>57,7</b>	<b>34,6</b>	<b>18,0</b>	<b>27,0</b>	<b>25,2</b>	<b>19,2</b>	<b>23,3</b>	<b>20,6</b>	<b>16,3</b>	<b>19,7</b>	<b>30,9</b>
Location ou "foyer" (**)	57,3	34,2	17,4	26,6	24,6	18,4	22,8	20,0	15,5	19,0	30,3
Accession	0,3	0,4	0,6	0,5	0,5	0,8	0,5	0,7	0,7	0,7	0,5
<b>Logement en foyer</b>											
<b>Nombre de bénéficiaires d'une aide au logement en "foyer" (**)</b>	<b>20 080</b>	<b>9 125</b>	<b>9 945</b>	<b>8 573</b>	<b>27 643</b>	<b>6 486</b>	<b>7 137</b>	<b>6 424</b>	<b>6 541</b>	<b>26 588</b>	<b>74 311</b>
% de bénéficiaires d'une aide au logement en "foyer" (**)	8,5	7,9	5,4	7,2	6,6	7,1	8,8	7,3	6,9	7,5	7,3

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, Insee, recensement de la population 2013.

Champ : Ensemble des 1 011 180 bénéficiaires d'aides au logement.

Lecture : Au 31 décembre 2015, 52,5 % des bénéficiaires d'une aide au logement en Île-de-France sont des bénéficiaires d'Apl.

(\*) Il s'agit des allocataires d'une aide au logement et des conjoints, enfants et personnes à charge pris en compte pour le calcul de l'aide, rapportés à la population recensée par l'Insee en 2013.

(\*\*) Ou en structure collective ou en résidence sociale.

### Définitions

Il existe **trois types d'aides au logement** destinées aux ménages de ressources modestes, locataires ou accédants à la propriété : l'Aide personnalisée au logement (Apl), l'Allocation de logement à caractère familial (Alf) et l'Allocation de logement à caractère social (Als). Ces aides ne sont pas cumulables, l'ordre de priorité est le suivant : Apl, Alf, Als. Leur montant varie selon le niveau de ressources, la taille de la famille, les dépenses (plafonnées) de logement et le statut d'occupation.

L'**Aide personnalisée au logement (Apl)** est destinée à toute personne, locataire d'un logement neuf ou ancien, qui a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État fixant, entre autres, l'évolution du loyer, la durée du bail, les conditions d'entretien et les normes de confort ; accédant à la propriété ou déjà propriétaire, ayant contracté un Prêt d'accession sociale (Pas), un Prêt aidé à l'accession à la propriété (Pap) ou encore un Prêt conventionné (Pc) pour l'acquisition, l'amélioration ou l'agrandissement du logement, neuf ou ancien. L'Apl est versée au bailleur ou à l'organisme de crédit qui la déduit du montant des loyers ou de la mensualité remboursée.

L'**Allocation de logement à caractère familial (Alf)** concerne les personnes qui n'entrent pas dans le champ d'application de l'Apl mais qui attendent un enfant, ont des enfants ou certaines autres personnes à charge, ou forment un ménage marié depuis moins de cinq ans (le mariage ayant eu lieu avant les 40 ans de chacun des conjoints).

L'**Allocation de logement à caractère social (Als)** s'adresse à ceux qui ne peuvent bénéficier ni de l'Apl ni de l'Alf. Le logement en «foyer» inclut, outre les logements strictement en foyers pour jeunes travailleurs, personnes âgées ou handicapées, ceux en résidence universitaire, en maison de retraite, et dans certains cas, l'hébergement en unité ou centre de long séjour.

### Commentaires

Parmi les allocataires franciliens, 1 011 180 (soit 48,5 %) perçoivent une aide pour leur logement, soit près d'un allocataire sur deux. À Paris, cette proportion est plus élevée en raison de la forte présence d'étudiants. En un an, le nombre d'allocataires percevant une allocation logement a progressé mais pas aussi fortement que l'année précédente (+ 0,1 % contre + 1,5 % fin 2014). Dans les départements des Yvelines et de Seine-Saint-Denis, la hausse dépasse la moyenne régionale (+1,4 % et +1,3 %). Paris affiche une baisse du nombre de bénéficiaires (-1,1 %). La population couverte par une aide au logement atteint 19,2 %.

Plus de la moitié des bénéficiaires d'une aide au logement perçoivent l'Aide personnalisée au logement (Apl), 30,9 % l'Allocation de logement à caractère social (Als) et 16,6 % l'Allocation de logement à caractère familial (Alf). Toutes aides confondues, ces bénéficiaires sont plus de 9 sur 10 locataires. De même, ils sont 7,3 % à vivre en foyer.

Tableau 2.2 Répartition des bénéficiaires d'une aide au logement selon leur statut d'occupation (en %) et montant mensuel moyen des prestations au 31 décembre 2015

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Île-de-France
<b>Nombre de bénéficiaires d'une aide au logement</b>	<b>236 818</b>	<b>116 020</b>	<b>184 700</b>	<b>118 648</b>	<b>419 368</b>	<b>91 131</b>	<b>81 478</b>	<b>88 011</b>	<b>94 374</b>	<b>354 994</b>	<b>1 011 180</b>
<b>selon le statut d'occupation</b>											
Foyers	8,5	7,9	5,4	7,2	6,6	7,1	8,8	7,3	6,9	7,5	<b>7,3</b>
Location	90,8	90,4	87,9	89,0	88,9	82,9	86,3	85,9	83,8	84,7	<b>87,9</b>
dont parc privé	66,0	46,7	39,8	43,8	42,8	41,3	39,9	42,2	37,2	40,1	<b>47,5</b>
dont parc social	34,0	53,3	60,2	56,2	57,2	58,7	60,1	57,8	62,8	59,9	<b>52,5</b>
Accession	0,7	1,8	6,7	3,7	4,5	10,0	4,9	6,8	9,2	7,8	<b>4,8</b>
<b>Montant moyen en euros des AL versées</b>	<b>244,2</b>	<b>245,5</b>	<b>279,8</b>	<b>257,3</b>	<b>264,0</b>	<b>254,8</b>	<b>249,4</b>	<b>256,2</b>	<b>265,8</b>	<b>256,8</b>	<b>256,8</b>
<b>Selon le type de prestation :</b>											
Apl	266,9	248,4	272,6	258,2	262,5	262,4	254,2	259,5	264,9	260,5	<b>262,4</b>
Alf	332,9	310,9	340,9	316,6	328,1	278,3	291,0	299,1	311,2	295,5	<b>314,9</b>
Als	217,9	216,1	230,2	215,3	220,3	205,1	207,4	205,7	207,5	206,4	<b>216,1</b>

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Champ : Ensemble des 1 011 180 bénéficiaires d'une aide au logement.

Lecture : Au 31 décembre 2015, 87,9 % des bénéficiaires d'une aide au logement en Île-de-France sont en location.

#### Commentaires

Au 31 décembre 2015, près de 9 bénéficiaires franciliens sur 10 d'une aide au logement sont locataires : 52,5 % sont locataires du parc social et 47,5 % sont locataires du parc privé. La situation des bénéficiaires locataires parisiens est différente de ceux vivant en petite ou en grande couronne : ils sont plus nombreux à être logés dans le parc privé que dans le parc social (respectivement 66,0 % et 34,0 %), alors qu'en petite ou en grande couronne, c'est dans le parc social qu'ils sont les plus nombreux (environ 57 % pour la petite couronne et 60 % pour la grande couronne). Ceci se remarque particulièrement dans les départements du Val-d'Oise, de Seine-Saint-Denis, et des Yvelines avec respectivement 62,8 %, 60,2 % et 60,1 % de bénéficiaires d'une aide au logement locataires logés dans le parc social. La part des accédants à la propriété atteint seulement 4,8 %, mais il y a des écarts selon les zones ; leur part est de 7,8 % en grande couronne et de moins de 1 % dans la capitale.

L'aide mensuelle moyenne est de 256,8 euros. Le montant moyen versé de l'Alf est supérieur aux deux autres aides au logement puisqu'il est d'environ 315 euros, contre 216 euros pour l'Als et 262 euros pour l'Apl. Ces différences de montant révèlent, tout à la fois, des écarts dans les caractéristiques des publics bénéficiaires (par définition, l'Als s'adresse à des ménages de taille plus réduite), dans les niveaux de loyers selon les types de parc (à taille de ménage bénéficiaire d'une prestation logement donnée, les loyers moyens sont plus élevés dans le parc locatif privé que dans le parc locatif conventionné).

Tableau 2.3 Répartition des allocataires des Caf d'Île-de-France selon la structure familiale au 31 décembre 2015 (en %)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Île-de-France
<b>Nombre d'allocataires</b>	<b>403 336</b>	<b>259 668</b>	<b>331 138</b>	<b>239 934</b>	<b>830 740</b>	<b>222 410</b>	<b>215 649</b>	<b>206 276</b>	<b>207 686</b>	<b>852 021</b>	<b>2 086 097</b>
<b>Selon la structure familiale</b>											
<b>Isolés</b>	<b>53,7</b>	<b>33,0</b>	<b>33,2</b>	<b>33,5</b>	<b>33,2</b>	<b>24,0</b>	<b>24,7</b>	<b>26,0</b>	<b>25,3</b>	<b>25,0</b>	<b>33,8</b>
<b>Familles monoparentales</b>	<b>12,7</b>	<b>16,1</b>	<b>20,1</b>	<b>18,7</b>	<b>18,4</b>	<b>19,1</b>	<b>16,2</b>	<b>18,5</b>	<b>19,3</b>	<b>18,3</b>	<b>17,3</b>
1 enfant	6,7	7,8	9,6	9,2	8,9	8,9	7,3	8,6	9,1	8,5	8,3
2 enfants	4,2	5,9	6,5	6,5	6,3	6,9	6,2	6,8	6,7	6,6	6,0
3 enfants	1,3	1,8	2,8	2,2	2,3	2,4	2,0	2,3	2,5	2,3	2,1
4 enfants ou plus	0,5	0,5	1,2	0,8	0,9	0,9	0,7	0,8	1,0	0,8	0,8
<b>Couples sans enfant</b>	<b>4,4</b>	<b>3,5</b>	<b>5,1</b>	<b>3,8</b>	<b>4,2</b>	<b>3,2</b>	<b>2,7</b>	<b>3,1</b>	<b>3,6</b>	<b>3,1</b>	<b>3,8</b>
<b>Couples avec enfant(s)</b>	<b>29,2</b>	<b>47,5</b>	<b>41,6</b>	<b>43,9</b>	<b>44,1</b>	<b>53,7</b>	<b>56,4</b>	<b>52,5</b>	<b>51,8</b>	<b>53,6</b>	<b>45,1</b>
1 enfant	6,2	8,5	9,3	8,8	8,9	9,7	8,9	9,3	9,6	9,4	8,6
2 enfants	15,0	26,0	17,8	22,7	21,8	29,0	30,4	28,0	25,5	28,2	23,1
3 enfants	5,9	10,0	10,0	9,1	9,8	11,4	12,7	11,2	12,0	11,8	9,8
4 enfants ou plus	2,1	2,9	4,5	3,2	3,6	3,7	4,5	3,9	4,7	4,2	3,6

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Champ : Ensemble des 2 086 097 allocataires.

Lecture : Au 31 décembre 2015, 45,1 % des allocataires d'Île-de-France sont des couples avec enfant(s).

Tableau 2.4 Répartition des bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure familiale au 31 décembre 2015 (en %)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Île-de-France
<b>Nombre de bénéficiaires d'une aide au logement</b>	<b>236 818</b>	<b>116 020</b>	<b>184 700</b>	<b>118 648</b>	<b>419 368</b>	<b>91 131</b>	<b>81 478</b>	<b>88 011</b>	<b>94 374</b>	<b>354 994</b>	<b>1 011 180</b>
<b>Selon la structure familiale</b>											
<b>Isolés</b>	<b>72,9</b>	<b>55,8</b>	<b>38,8</b>	<b>48,4</b>	<b>46,2</b>	<b>39,1</b>	<b>45,3</b>	<b>41,8</b>	<b>37,0</b>	<b>40,6</b>	<b>50,5</b>
<b>Familles monoparentales</b>	<b>10,6</b>	<b>18,4</b>	<b>21,9</b>	<b>21,1</b>	<b>20,7</b>	<b>26,8</b>	<b>22,5</b>	<b>24,4</b>	<b>24,0</b>	<b>24,5</b>	<b>19,7</b>
1 enfant	5,8	9,3	9,8	10,2	9,8	12,4	10,6	11,2	11,0	11,3	9,4
2 enfants	3,1	6,0	7,1	6,8	6,7	9,0	7,6	8,3	7,9	8,3	6,4
3 enfants	1,3	2,3	3,5	2,9	3,0	3,9	3,0	3,4	3,6	3,5	2,8
4 enfants ou plus	0,5	0,8	1,5	1,1	1,2	1,5	1,2	1,4	1,5	1,4	1,1
<b>Couples sans enfant</b>	<b>6,7</b>	<b>6,8</b>	<b>7,7</b>	<b>6,6</b>	<b>7,1</b>	<b>5,9</b>	<b>5,9</b>	<b>5,5</b>	<b>6,5</b>	<b>6,0</b>	<b>6,6</b>
<b>Couples avec enfant(s)</b>	<b>9,8</b>	<b>19,0</b>	<b>31,6</b>	<b>24,0</b>	<b>26,0</b>	<b>28,3</b>	<b>26,3</b>	<b>28,3</b>	<b>32,4</b>	<b>28,9</b>	<b>23,2</b>
1 enfant	2,6	4,8	7,4	5,8	6,2	5,9	5,7	6,1	6,8	6,1	5,4
2 enfants	2,9	6,4	9,9	7,8	8,3	9,1	8,1	8,9	9,9	9,0	7,3
3 enfants	2,5	5,2	9,1	6,6	7,3	8,4	7,8	8,1	9,7	8,5	6,6
4 enfants ou plus	1,8	2,7	5,3	3,7	4,1	4,9	4,7	5,2	6,0	5,2	4,0

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Champ : Ensemble des 1 011 180 bénéficiaires d'une aide au logement.

Lecture : Au 31 décembre 2015, 23,2 % des bénéficiaires d'une aide au logement d'Île-de-France sont des couples avec enfant(s).

### Commentaires

Parmi les 1 011 180 bénéficiaires d'une aide au logement en Île-de-France, la moitié (50,5 %) est des personnes isolées, 23,2 % des couples avec enfant(s), 19,7 % des familles monoparentales et 6,6 % des couples sans enfant(s). Si la part des personnes isolées est surreprésentée chez les bénéficiaires d'une aide au logement par rapport à l'ensemble des allocataires des Caf d'Île-de-France, celle des couples avec enfant(s) est sous-représentée : environ 1 sur 4 en bénéficie alors qu'ils représentent près de 45 % des allocataires.

Les couples sans enfant et les familles monoparentales sont légèrement surreprésentées chez les bénéficiaires franciliens d'une aide au logement par rapport à l'ensemble des allocataires (respectivement 6,6 % et 19,7 % contre 3,8 % et 17,3 % pour l'ensemble des allocataires d'Île-de-France).

Tableau 2.5 Taux d'effort brut et net médian avec charges des bénéficiaires d'une aide au logement en location ou en accession et part des bénéficiaires d'une aide au logement dont le loyer réel est supérieur au loyer plafond du barème au 31 décembre 2015 (en %)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Île-de-France
Nombre de bénéficiaires d'une aide au logement	236 818	116 020	184 700	118 648	419 368	91 131	81 478	88 011	94 374	354 994	1 011 180
Population du champ du calcul du taux d'effort	124 526	75 934	139 043	81 270	296 247	69 410	57 139	65 193	69 514	261 256	682 029
en % des bénéficiaires d'Al	52,6	65,4	75,3	68,5	70,6	76,2	70,1	74,1	73,7	73,6	67,4
Taux d'effort brut médian	40,8	32,6	32,9	32,1	32,6	31,0	29,8	30,2	30,8	30,5	32,8
Taux d'effort net médian	24,5	17,8	16,8	17,5	17,3	17,6	16,6	16,8	17,0	17,0	18,1
Nombre de bénéficiaires d'une Al avec un loyer supérieur au loyer plafond du barème	94 002	47 126	89 272	52 406	188 804	46 881	34 704	40 781	43 739	166 105	448 911
en % de la population du champ du calcul du taux d'effort	75,5	62,1	64,2	64,5	63,7	67,5	60,7	62,6	62,9	63,6	65,8

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Champ retenu pour le calcul du taux d'effort : Ensemble des 682 029 bénéficiaires d'une aide au logement.

Lecture : Au 31 décembre 2015, 65,8 % des bénéficiaires d'une aide au logement ont des loyers supérieurs au loyer plafond du barème.

### Méthodologie pour le calcul du taux d'effort

La charge que constitue le logement dans le budget des familles se mesure par le taux d'effort consacré au logement : les allocations logement ayant pour finalité de réduire la part de budget que les ménages modestes consacrent au paiement de leur loyer et de leurs charges (ou du remboursement de leur prêt concernant les accédants à la propriété). En comparant le taux d'effort avec ou sans les aides au logement, on mesure le soutien apporté par ces aides aux allocataires pour leur permettre d'assumer cette charge.

Pour le calcul du taux d'effort, ont été retirés des 1 011 180 allocataires bénéficiaires d'une aide au logement, les allocataires ou conjoints dont les revenus sont mal appréhendés, c'est-à-dire les personnes âgées de 65 ans ou plus, les agriculteurs et les étudiants ne percevant que l'Al (hormis s'ils ont des enfants). Sont également exclus les allocataires percevant de l'Aah en maison d'accueil spécialisée et les allocataires hospitalisés ou incarcérés. Le champ retenu pour le calcul de l'indicateur porte sur les allocataires du parc locatif (social ou privé) ou en accession à la propriété. Sont exclus les foyers, les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) : les conditions de vie et de ressources des allocataires qui y vivent sont particulières car d'autres services que l'hébergement sont compris dans les loyers. Ainsi, les résultats sur les taux d'effort portent sur 682 029 allocataires, soit environ les deux tiers (67,4 %) de l'ensemble des allocataires bénéficiaires d'une aide au logement.

### Définitions

#### Taux d'effort

Le taux d'effort est le rapport entre la dépense en logement et le revenu des allocataires. Deux taux d'effort, brut et net, permettent d'appréhender le poids des dépenses de logement dans le budget des foyers allocataires selon la prise en compte ou non de l'aide personnelle au logement perçue :

**Taux d'effort brut médian** : c'est le rapport entre la dépense brute en logement du bénéficiaire (coût du logement + charges) et son revenu disponible (aide au logement comprise), qui sépare la population des bénéficiaires en deux ;

**Taux d'effort net médian** : c'est le rapport entre la dépense nette en logement du bénéficiaire (coût du logement + charges – aides au logement) et son revenu disponible (revenu disponible – aides au logement), qui sépare la population des bénéficiaires en deux.

En l'absence d'informations précises sur les charges réelles des allocataires ces dernières ont été intégrées forfaitairement dans le calcul du taux d'effort. Ce forfait, variable selon la taille de la famille (53,27 euros pour une personne isolée ou en couple + 12,07 euros par personne supplémentaire) aurait tendance à sous-estimer les taux d'effort du parc social où les charges sont en moyenne plus élevées.

#### Loyer plafond du barème

Au-delà d'un certain montant de loyer, l'Al n'est plus calculée à partir du loyer réellement payé mais à partir d'un loyer forfaitaire. Dénommé « loyer plafond » ou « loyer plafond du barème », sa valeur dépend de la zone géographique et de la configuration familiale du ménage.



Tableau 2.6 Taux d'effort net médian avec charges des bénéficiaires d'une aide au logement en location ou accession selon la structure familiale et le type de parc au 31 décembre 2015 (en %)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Île-de-France
<b>Taux d'effort net selon la structure familiale</b>											
Isolés	36,4	29,0	26,9	26,9	27,5	26,0	26,7	25,9	26,7	26,4	<b>29,3</b>
Familles monoparentales	14,5	14,5	13,6	15,2	14,3	16,1	15,4	15,4	15,3	15,6	<b>14,9</b>
1 enfant	18,1	17,9	18,5	18,9	18,4	19,2	18,7	18,8	18,9	18,9	<b>18,6</b>
2 enfants	13,8	14,1	13,8	14,9	14,2	16,3	15,3	15,4	15,1	15,5	<b>14,8</b>
3 enfants	8,3	8,3	7,9	9,2	8,3	9,9	9,3	8,8	9,3	9,3	<b>8,8</b>
4 enfants ou plus	4,8	4,0	4,0	4,2	4,0	4,2	4,1	3,9	4,3	4,1	<b>4,1</b>
Couples sans enfant	31,4	26,4	24,9	25,9	25,5	21,4	22,6	23,6	24,4	22,9	<b>25,5</b>
Couples avec enfant(s)	13,6	12,7	14,3	13,9	13,8	14,5	12,5	13,5	14,2	13,7	<b>13,7</b>
1 enfant	19,3	17,8	20,5	19,3	19,6	18,2	16,8	18,3	19,5	18,2	<b>18,9</b>
2 enfants	16,0	14,6	16,7	15,9	15,9	16,1	14,4	15,6	16,4	15,6	<b>15,8</b>
3 enfants	12,1	11,1	12,7	12,1	12,2	13,4	11,5	12,4	12,9	12,5	<b>12,3</b>
4 enfants ou plus	9,5	8,8	9,2	9,3	9,2	10,2	9,1	9,4	9,8	9,6	<b>9,4</b>
<b>Taux d'effort net selon la structure du parc</b>											
locatif social	12,6	11,7	10,7	11,8	11,2	11,0	11,5	11,5	11,4	11,4	<b>11,4</b>
locatif privé	41,9	34,9	30,1	31,6	31,7	27,8	29,7	27,7	29,9	28,7	<b>32,4</b>
accession	31,4	28,6	28,0	28,5	28,2	26,4	25,6	25,7	27,1	26,3	<b>27,1</b>

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Champ retenu pour le calcul du taux d'effort : Ensemble des 682 029 bénéficiaires d'une aide au logement.

Lecture : Au 31 décembre 2015, le taux d'effort net médian pour les allocataires isolés franciliens (retenus pour le calcul sur le taux d'effort) est de 29,3 %.

### Commentaires

Après perception des AI, la moitié des allocataires de l'Île-de-France consacre moins de 18,1 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges. Sans l'effet solvabilisateur des aides au logement, le taux d'effort brut médian est de 32,8 %, soit une diminution de 45 %. C'est à Paris que le taux d'effort net médian est le plus important (24,5 %), alors qu'il oscille entre 16,8 % en Seine-Saint-Denis et en Essonne, 16,6 % dans les Yvelines et 17,8 % dans les Hauts-de-Seine. Il varie selon la taille de la famille : les allocataires isolés et les couples sans enfant sont ceux qui ont les taux d'effort nets médians les plus élevés (29,3 % et 25,5 %), à l'inverse les familles monoparentales et les couples avec enfants ont des taux d'effort nets médian moins élevés (respectivement 14,9 % et 13,7 %). À mesure que le nombre d'enfants augmente, le taux d'effort net médian diminue passant ainsi de 18,6 % pour une famille monoparentale avec un enfant à charge à 4,1 % pour une famille monoparentale avec 4 enfants ou plus. À nombre d'enfant(s) donné, le taux d'effort net médian est plus faible pour les familles monoparentales que pour les couples, cette forte amélioration de la situation des familles monoparentales s'explique notamment par le fait que les montants versés au titre des AL sont aussi élevés pour ces familles que pour les couples, dès lors qu'un ou plusieurs enfants sont présents dans le foyer.

La valeur du taux d'effort net médian varie aussi selon la nature du parc. Ainsi, dans le parc locatif privé, le taux d'effort net médian des allocataires percevant une AL (32,4 %) est près de 3 fois plus élevé que dans le parc locatif social (11,4 %). Cet écart traduit des loyers plus élevés dans le secteur privé.

Rappelons qu'au-delà d'un certain montant de loyer, l'AI n'est plus calculée à partir du loyer réellement payé mais à partir d'un loyer forfaitaire. Près des deux tiers (65,8 %) des allocataires s'acquittent d'un loyer supérieur au montant plafonné.

Tableau 3. Les allocataires à bas revenus en Île-de-France au 31 décembre 2015, sous le seuil des bas revenus 1 043 euros mensuel par UC (60 % de la médiane des revenus)

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite-couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande-couronne	Île-de-France
<b>Nombre d'allocataires à bas revenus</b>	<b>140 848</b>	<b>77 223</b>	<b>160 257</b>	<b>86 560</b>	<b>324 040</b>	<b>68 902</b>	<b>56 784</b>	<b>64 345</b>	<b>74 953</b>	<b>264 984</b>	<b>729 872</b>
<b>dont (en %) :</b>											
Hommes isolés	35,4	28,5	25,0	27,0	26,4	23,2	27,3	24,6	22,0	24,1	<b>27,3</b>
Femmes isolées	26,2	19,3	13,3	16,4	15,5	14,9	15,9	14,0	13,3	14,4	<b>17,2</b>
Hommes isolés avec enfant(s)	1,1	1,4	1,4	1,6	1,5	1,9	1,6	1,7	1,6	1,7	<b>1,5</b>
Femmes isolées avec enfant(s)	18,0	24,3	25,0	25,7	25,0	30,1	26,3	28,3	27,2	28,0	<b>24,8</b>
Couples sans enfant	4,7	4,2	4,5	4,1	4,3	3,7	3,6	3,8	3,9	3,7	<b>4,2</b>
Couples avec 1 ou 2 enfant(s)	9,4	14,4	18,1	15,6	16,6	15,6	14,9	16,2	18,0	16,3	<b>15,1</b>
Couples avec 3 enfants ou plus	5,1	8,0	12,7	9,6	10,7	10,7	10,4	11,4	13,9	11,7	<b>10,0</b>
<b>dont percevant (en %) :</b>											
Rsa (1)	51,2	46,5	57,9	53,1	53,9	50,5	47,5	47,7	50,9	49,3	<b>51,7</b>
Aah (2)	8,2	9,1	6,5	7,5	7,4	8,9	9,8	9,3	6,6	8,5	<b>8,0</b>
Percevant une aide au logement	58,7	59,4	58,9	57,8	58,7	57,3	56,7	56,8	57,5	57,1	<b>58,1</b>
<b>Population (*) des foyers allocataires à bas revenus</b>	<b>261 140</b>	<b>171 799</b>	<b>416 622</b>	<b>205 644</b>	<b>794 065</b>	<b>174 206</b>	<b>137 231</b>	<b>163 455</b>	<b>201 277</b>	<b>676 169</b>	<b>1 731 374</b>
En % de la population	13,8	12,6	30,2	17,6	20,3	14,6	11,3	15,1	19,2	14,9	<b>16,8</b>
dont enfants de moins de 21 ans	89 482	72 055	193 594	90 882	356 531	82 688	62 551	77 344	96 781	319 364	<b>765 377</b>
En % des moins de 21 ans	21,1	17,7	42,7	25,6	29,3	21,3	16,0	22,1	27,8	21,6	<b>24,5</b>

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, Insee, recensement de la population 2013.

Champ : Ensemble des 729 872 allocataires à bas revenus.

Lecture : Au 31 décembre 2015, 24,8 % des allocataires à bas revenus sont des femmes isolées avec enfant(s).

(1) Revenu de solidarité active, (2) Allocation aux adultes handicapés.

(\*) Il s'agit des allocataires à bas revenus augmentés des conjoints, enfants, et autres personnes à charge.

### Définitions

Le seuil des bas revenus de référence est calculé par l'Insee qui l'établit à 60 % du revenu disponible médian par unité de consommation, avant impôt, de la population enquêtée lors de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) (hors les personnes de 65 ans ou plus). La pauvreté monétaire mesurée ici ne peut être comparée à celle généralement établie par l'Insee puisque la population de référence et les modalités de calcul diffèrent.

Le nombre d'unités de consommation des foyers allocataires est obtenu en appliquant les coefficients de pondération suivants :

- 1 pour le premier adulte (l'allocataire) ;
- + 0,5 par adulte supplémentaire et enfant de 14 ans ou plus ;
- + 0,3 par enfant de moins de 14 ans ;
- + 0,2 pour une famille monoparentale.

Les ressources sont appréciées à partir des revenus annuels déclarés par l'allocataire et son conjoint ou concubin éventuel et des ressources trimestrielles pour les bénéficiaires du Rsa et de l'Aah qui sont en emploi. Ces revenus sont ramenés par mois et augmentés du montant des prestations versées par la Caf perçues pour le mois de décembre.

Pour des raisons méthodologiques, les allocataires étudiants sans enfant et percevant seulement une aide au logement, les allocataires de 65 ans ou plus et ceux dont le conjoint est âgé de 65 ans ou plus ainsi que les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) en maison d'accueil spécialisée sont exclus de l'approche revenus.

Le seuil de bas revenus à 60 % de la médiane pour les allocataires figurant dans le fichier au 31/12/2015, est de 1 043 euros par unité de consommation. Le calcul du seuil s'appuie sur les revenus de 2013 présents dans les fichiers des allocataires au 31/12/2015.

À titre indicatif, un couple ayant deux enfants de moins de 14 ans est à bas revenus si ses ressources mensuelles sont inférieures à 2 190 euros ; si les deux enfants ont plus de 14 ans, les ressources mensuelles sont inférieures à 2 608 euros.

### Commentaires

Fin 2015, 729 872 allocataires sont considérés comme vivant sous le seuil des bas revenus, c'est-à-dire avec moins de 1 043 euros par unité de consommation et par mois. Les foyers allocataires à bas revenus abritent 1 731 374 personnes, soit 16,8 % de la population francilienne.

Près de 766 000 jeunes de moins de 21 ans vivent dans des familles disposant de bas revenus. La Seine-Saint-Denis abrite la plus forte proportion de jeunes dans cette situation.

Tableau 4. Les allocataires du Revenu de solidarité active (Rsa) en Île-de-France au 31 décembre 2015

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Île-de-France
<b>Nombre d'allocataires du Rsa</b>	<b>83 252</b>	<b>41 397</b>	<b>103 298</b>	<b>51 750</b>	<b>196 445</b>	<b>40 039</b>	<b>31 622</b>	<b>35 589</b>	<b>42 880</b>	<b>150 130</b>	<b>429 827</b>
Évolution 2014/2015 (en %)	1,1	1,4	5,0	4,6	4,1	6,1	6,7	6,9	6,4	6,5	<b>4,3</b>
<b>dont :</b>											
Nombre d'allocataires du Rsa jeunes	90	57	82	94	233	108	87	77	76	348	<b>671</b>
<b>Allocataires du Rsa</b>											
<b>dont (en %) :</b>											
Rsa « socle seul »	67,4	63,5	69,6	68,9	68,1	63,8	62,7	62,8	65,5	63,8	<b>66,5</b>
Rsa « socle + activité »	13,1	12,9	10,5	10,8	11,1	11,7	11,4	12,2	11,5	11,7	<b>11,7</b>
Rsa « activité seul »	19,5	23,7	19,9	20,4	20,8	24,5	25,9	25,1	23,0	24,5	<b>21,8</b>
<b>Structure par âge (%)</b>											
Moins de 25 ans	1,7	2,8	3,9	3,7	3,6	6,2	4,7	5,8	5,1	5,5	<b>3,9</b>
Entre 25 et 29 ans	18,5	18,9	17,1	18,5	17,8	21,4	21,3	20,8	19,0	20,5	<b>18,9</b>
Entre 30 et 39 ans	26,7	30,1	30,8	30,6	30,6	31,1	31,8	31,6	30,7	31,3	<b>30,1</b>
Entre 40 et 49 ans	23,2	24,0	24,0	23,7	23,9	22,2	22,5	22,3	23,0	22,5	<b>23,3</b>
50 ans ou plus	30,0	24,1	24,3	23,5	24,0	19,1	19,7	19,6	22,2	20,2	<b>23,9</b>
<b>Structure familiale (%)</b>											
Hommes seuls	42,6	36,1	31,4	33,9	33,0	28,7	34,0	29,6	28,5	30,0	<b>33,8</b>
Femmes seules	24,8	19,3	15,0	17,3	16,5	15,5	16,6	15,3	15,4	15,6	<b>17,8</b>
Familles monoparentales	21,7	29,0	32,6	31,5	31,6	37,0	31,8	36,2	34,8	35,1	<b>30,9</b>
Couples sans enfant	2,9	2,8	3,6	2,9	3,2	3,1	2,7	2,9	3,3	3,0	<b>3,1</b>
Couples avec enfant(s)	8,0	12,8	17,5	14,4	15,7	15,8	14,9	15,9	18,0	16,3	<b>14,4</b>
<b>Ancienneté dans le dispositif y compris dans le Rmi et l'Api (%)</b>											
Moins d'un an	23,6	24,8	20,7	21,9	21,9	23,9	28,4	24,6	23,7	25,0	<b>23,3</b>
De 1 an à 4 ans	45,5	46,8	44,2	45,0	44,9	48,3	49,0	46,8	46,3	47,5	<b>46,0</b>
Plus de 4 ans	30,8	28,3	35,0	33,0	33,1	27,6	22,6	28,6	29,8	27,4	<b>30,7</b>
<b>Situation par rapport au logement (%)</b>											
Logement autonome avec aide au logement	47,0	49,2	52,7	49,6	51,1	51,1	48,0	48,7	49,3	49,4	<b>49,7</b>
Hébergés gratuitement, propriétaires...	37,1	39,6	35,0	38,4	36,9	35,1	38,5	38,6	38,7	37,7	<b>37,2</b>
Mal logés, SDF, en CHR(S)*...	15,9	11,2	12,4	11,9	12,0	13,8	13,4	12,7	12,0	12,9	<b>13,1</b>
<b>Part des allocataires du Rsa avec une majoration pour isolement (%)</b>	<b>5,9</b>	<b>8,5</b>	<b>10,2</b>	<b>9,3</b>	<b>9,6</b>	<b>13,4</b>	<b>10,6</b>	<b>12,9</b>	<b>12,1</b>	<b>12,3</b>	<b>9,8</b>
<b>Part des allocataires du Rsa en emploi (%)</b>	<b>35,7</b>	<b>39,6</b>	<b>32,6</b>	<b>33,7</b>	<b>34,3</b>	<b>38,9</b>	<b>40,7</b>	<b>39,9</b>	<b>37,0</b>	<b>39,0</b>	<b>36,2</b>
<b>Montant moyen mensuel (en €)</b>	<b>424</b>	<b>416</b>	<b>452</b>	<b>438</b>	<b>441</b>	<b>428</b>	<b>410</b>	<b>427</b>	<b>438</b>	<b>427</b>	<b>433</b>
Population (***) des foyers bénéficiaires du Rsa	138 512	80 362	232 250	106 819	419 431	89 530	66 290	79 029	97 606	332 455	<b>890 398</b>
- en % de la population	<b>6,2</b>	<b>5,0</b>	<b>15,0</b>	<b>7,9</b>	<b>9,3</b>	<b>6,6</b>	<b>4,7</b>	<b>6,3</b>	<b>8,2</b>	<b>6,4</b>	<b>7,4</b>

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, Insee, recensement de la population 2013.

Champ : Ensemble des 429 827 allocataires du Rsa.

Lecture : Au 31 décembre 2015, 11,7 % des allocataires du Rsa perçoivent le Rsa socle et activité.

(\*) Centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

(\*\*) Il s'agit des allocataires du Rsa, des conjoints, des enfants et des autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de la prestation.

### Commentaires

Au 31 décembre 2015, 429 827 allocataires franciliens bénéficient du Rsa. Parmi eux, 671 jeunes franciliens sont bénéficiaires du Rsa jeunes. En un an, les effectifs du Rsa ont augmenté de + 4,3 %. Si tous les départements enregistrent une hausse du nombre d'allocataires, des différences d'évolution apparaissent en fonction des départements. C'est surtout en Essonne (+ 6,9 %) et dans les Yvelines (+ 6,7 %) que les bénéficiaires du Rsa ont principalement augmenté. Finalement, c'est sensiblement en grande couronne que les évolutions sont les plus importantes (+ 6,5 %). Près de sept bénéficiaires sur dix perçoivent le Rsa « socle seul », 11,7 % le Rsa « socle et activité » et 21,8 % le Rsa « activité seul ». Ce sont 890 398 personnes qui sont couvertes par le Rsa, soit 7,4 % de la population francilienne.

Plus de la moitié des bénéficiaires sont des personnes seules, surtout des hommes. Les familles représentent 45,3 % et parmi celles-ci près de 7 sur 10 sont des familles monoparentales. Il y a de fortes disparités selon les territoires. Paris, en lien avec la structure de sa population, se distingue par une plus forte proportion de personnes seules (67,4 %) et en corollaire moins de familles avec enfant(s). En grande couronne, à l'exception des Yvelines, les allocataires du Rsa sont, dans un cas sur deux, des parents. Par ailleurs, 9,8 % des bénéficiaires du Rsa perçoivent une majoration pour situation d'isolement. Plus de sept allocataires bénéficiaires du Rsa sur dix sont dans le dispositif depuis plus d'un an, les nouvelles entrées concernent près d'un quart des allocataires bénéficiaires du Rsa. Un peu plus d'un tiers des allocataires bénéficiaires du Rsa exercent une activité professionnelle. Cette part varie de 32,6 % en Seine-Saint-Denis à 40,7 % dans les Yvelines.

## Définitions

### Le Revenu de solidarité active (Rsa)

La prestation est entrée en vigueur le 1er juin 2009 et recouvre plusieurs situations. On distingue trois catégories d'allocataires :

Les bénéficiaires du Rsa « socle seul » n'ont pas de revenus d'activité (ou sont en période de cumul intégral durant les 3 mois de la reprise d'emploi) ;

Les bénéficiaires du Rsa « socle et activité » ont de faibles revenus d'activité et l'ensemble de leurs ressources est inférieur à un montant forfaitaire (intervenant dans le calcul du montant de la prestation dépendant de la composition du foyer) ;

Les bénéficiaires du Rsa « activité seul » ont des revenus d'activité modestes et l'ensemble de leurs ressources est supérieur au montant forfaitaire. Le volet Rsa « activité seul » s'adresse à de nouveaux bénéficiaires : les travailleurs pauvres.

Le Rsa remplace le Revenu minimum d'insertion (Rmi), l'Allocation de parent isolé (Api) et les mécanismes d'intéressement à la reprise d'activité pour ces bénéficiaires, mais le volet Rsa « activité seul » s'adresse à de nouveaux bénéficiaires : les travailleurs pauvres. Une majoration d'isolement est versée, sous certaines conditions, aux bénéficiaires du Rsa assumant seuls la charge d'un enfant né ou à naître. Le Rsa « socle » est un minimum social, le Rsa « activité seul » est un revenu garanti.

Montants forfaitaires selon la situation familiale et le nombre d'enfants au 1er septembre 2015

Nombre d'enfant(s) ou de personne(s) à charge	Parent isolé :		
	Personne seule	majoration pour isolement	Couple
0	524	673	786
1	786	897	943
2	943	1 121	1100
par enfant ou personne en plus	209	224	209

**Le Rsa jeunes** : Depuis le 1er septembre 2010, le Rsa est étendu en France métropolitaine aux jeunes âgés de 18 ans à moins de 25 ans sans enfant à charge. Les conditions d'accès, les démarches, et les accompagnements restent les mêmes que ceux du Rsa généralisé, à l'exception de la condition d'activité préalable à la demande : obligation de justifier de deux ans d'activité à temps plein (consécutifs ou non) dans les trois dernières années précédant la demande (soit 3 214 heures).

**Ancienneté dans le dispositif** : L'ancienneté dans le Rsa prend en compte l'ancienneté dans le dispositif Revenu minimum d'insertion (Rmi) et dans le dispositif de l'Allocation de parent isolé (Api).

**Structure familiale** : Il s'agit de la structure du foyer de l'allocataire bénéficiaire du Rsa considérée administrativement par rapport aux conditions d'ouverture du droit. Ainsi, un allocataire « isolé » (sans conjoint ni enfant à charge) peut vivre chez ses parents, être hébergé par des amis. Les enfants sont ici considérés à charge au sens du Rsa et ont moins de 25 ans.

**Situation par rapport au logement** : Si le bénéficiaire du Rsa perçoit une aide au logement ou s'il n'a aucune dépense de logement, tout en étant logé, un « forfait logement » est déduit de l'allocation de Rsa (de 61,67 euros pour une personne seule à 152,62 euros pour trois personnes ou plus). Les personnes très mal logées, dans un habitat de fortune, un squat ou encore dans un logement insalubre ou surpeuplé, comme les sans domicile fixe (Sdf), ne peuvent prétendre à une aide au logement. De ce fait, le forfait logement ne leur est pas retiré.

**Allocataires en emploi** : Il s'agit des foyers bénéficiaires du Rsa « activité », associé éventuellement avec du Rsa « socle », et des foyers bénéficiaires du Rsa « socle seul » en période de cumul intégral du socle avec le revenu d'activité (pendant 3 mois suivant la reprise d'emploi). Dans un couple, les deux adultes allocataires (l'allocataire proprement dit et son conjoint éventuel) peuvent être en emploi.

Tableau 5. Les allocataires du Rsa « socle » en Île-de-France au 31 décembre 2015

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Île-de-France
<b>Nombre d'allocataires du Rsa « socle »</b>	<b>67 014</b>	<b>31 592</b>	<b>82 753</b>	<b>41 217</b>	<b>155 562</b>	<b>30 215</b>	<b>23 435</b>	<b>26 669</b>	<b>33 001</b>	<b>113 320</b>	<b>335 896</b>
<b>dont :</b>											
Rsa « socle seul »	56 123	26 276	71 918	35 630	133 824	25 527	19 824	22 341	28 068	95 760	<b>285 707</b>
Rsa « socle + activité »	10 891	5 316	10 835	5 587	21 738	4 688	3 611	4 328	4 933	17 560	<b>50 189</b>
<b>Évolution 2014/2015 (en %)</b>											
<b>Allocataires du Rsa « socle »</b>	<b>-0,4</b>	<b>0,5</b>	<b>2,9</b>	<b>2,6</b>	<b>2,3</b>	<b>4,3</b>	<b>3,7</b>	<b>4,0</b>	<b>4,3</b>	<b>4,1</b>	<b>2,3</b>
Allocataires du Rsa « socle seul »	-1,5	-0,5	1,9	1,3	1,3	2,7	2,1	2,3	3,0	2,6	1,1
Allocataires du Rsa « socle + activité »	5,7	5,6	10,1	11,8	9,4	13,9	12,9	13,9	11,9	13,1	9,8
<b>Structure par âge (%)</b>											
Moins de 25 ans	1,6	2,7	4,1	3,8	3,7	6,7	4,8	6,1	5,5	5,8	4,0
Entre 25 et 29 ans	18,2	19,4	17,8	18,7	18,4	22,5	23,0	21,9	19,8	21,7	19,4
Entre 30 et 39 ans	26,1	30,0	31,2	31,0	30,9	32,2	32,7	32,2	31,5	32,1	30,3
Entre 40 et 49 ans	22,7	23,3	23,8	23,7	23,6	22,2	22,0	22,3	23,1	22,4	23,0
50 ans ou plus	31,0	25,1	26,0	25,4	25,7	20,7	21,1	21,6	24,4	22,1	25,6
<b>Structure familiale (%)</b>											
Hommes seuls	46,8	42,3	37,1	40,2	39,0	35,4	42,5	37,0	35,0	37,1	40,0
Femmes seules	24,9	20,4	16,3	18,6	17,7	16,8	18,0	16,6	16,9	17,0	19,0
Familles monoparentales	20,0	26,9	32,7	30,6	31,0	37,5	30,5	35,8	34,9	34,9	30,0
Couples sans enfant	2,3	2,1	3,3	2,5	2,8	2,4	2,2	2,6	3,1	2,6	2,6
Couples avec enfant(s)	5,6	8,8	13,5	10,8	11,8	12,0	10,5	12,0	14,4	12,4	10,7
Population (*) des foyers bénéficiaires du Rsa « socle »	104 514	55 770	167 718	76 397	299 885	60 312	43 010	53 278	66 666	223 266	<b>627 665</b>
<b>- en % de la population</b>	<b>4,7</b>	<b>3,5</b>	<b>10,8</b>	<b>5,6</b>	<b>6,7</b>	<b>4,4</b>	<b>3,0</b>	<b>4,2</b>	<b>5,6</b>	<b>4,3</b>	<b>5,2</b>

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, Insee, recensement de la population 2013.

Champ : Ensemble des 335 896 allocataires du Rsa « socle ».

Lecture : Au 31 décembre 2015, 40,0 % des allocataires du Rsa « socle » sont des hommes seuls.

(\*) Il s'agit des allocataires du Rsa, des conjoints, des enfants et des autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de la prestation.

#### Commentaires

Au 31 décembre 2015, 335 896 allocataires franciliens bénéficient du Rsa « socle » dont 85,1% du Rsa « socle seul » et 14,9 % du Rsa « socle et activité ». En un an, le nombre de bénéficiaires de cette prestation a augmenté de + 2,3 % ; cette hausse est un peu plus due à celle du nombre de bénéficiaires de la partie « socle et activité » (+ 9,8 %) qu'à celle de la partie « socle seul » (+ 1,1 %). Ce sont 627 665 personnes qui sont couvertes par le Rsa « socle », soit 5,2 % de la population francilienne.

Plus des trois quarts des bénéficiaires du Rsa « socle » sont âgés de 30 ans ou plus. C'est parmi la tranche d'âge des 30-39 ans que la proportion d'allocataires bénéficiaires de cette prestation est la plus forte (30,3 %). En termes de structure familiale, les allocataires du Rsa « socle » sont en forte proportion des personnes isolées (59,0 %), en particulier des hommes. Trois bénéficiaires sur dix sont des familles monoparentales (30,0 %).

Tableau 6. Les allocataires du Rsa « activité seul » en Île-de-France au 31 décembre 2015

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Île-de-France
<b>Nombre d'allocataires du Rsa « activité seul »</b>	<b>16 238</b>	<b>9 805</b>	<b>20 545</b>	<b>10 533</b>	<b>40 883</b>	<b>9 824</b>	<b>8 187</b>	<b>8 920</b>	<b>9 879</b>	<b>36 810</b>	<b>93 931</b>
Évolution 2014/2015 (en %)	7,6	4,4	14,3	13,4	11,5	12,1	16,5	16,4	14,3	14,7	12,0
<b>Structure par âge (%)</b>											
Moins de 25 ans	2,1	3,4	3,8	4,4	3,8	6,2	5,8	6,7	5,1	5,9	4,3
Entre 25 et 29 ans	21,0	18,3	18,6	22,3	19,5	23,1	21,7	23,2	21,8	22,5	20,9
Entre 30 et 39 ans	30,7	32,3	37,2	36,5	35,8	35,8	38,1	39,0	36,9	37,4	35,5
Entre 40 et 49 ans	26,7	28,0	31,6	29,2	30,1	28,0	30,2	28,8	29,9	29,2	29,1
50 ans ou plus	27,1	22,3	23,1	20,9	22,4	19,0	20,6	18,8	20,6	19,7	22,2
<b>Structure familiale (%)</b>											
Hommes seuls	26,3	17,4	14,2	14,9	15,2	13,8	16,5	14,0	13,1	14,3	16,8
Femmes seules	25,9	17,1	13,1	16,4	15,0	15,0	16,6	15,6	14,6	15,4	17,1
Familles monoparentales	30,4	37,6	41,0	43,0	40,7	45,1	45,0	48,2	44,9	45,8	40,8
Couples sans enfant	5,8	5,1	5,7	5,7	5,5	5,9	5,0	4,8	5,1	5,2	5,5
Couples avec enfant(s)	19,2	27,1	40,3	33,3	35,2	32,3	33,4	33,8	36,6	34,1	31,9
Population (*) des foyers bénéficiaires du Rsa « activité	34 156	23 810	58 587	27 566	109 963	25 911	21 231	23 781	27 261	98 184	242 303
- en % de la population	1,5	1,5	3,8	2,0	2,4	1,9	1,5	1,9	2,3	1,9	2,0

Sources : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, Insee, recensement de la population 2013.

Champ : Ensemble des 93 931 allocataires du Rsa «activité seul».

Lecture : Au 31 décembre 2015, 40,8 % des allocataires du Rsa «activité seul» sont des familles monoparentales.

(\*) Il s'agit des allocataires du Rsa, des conjoints, des enfants et des autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de la prestation.

#### Commentaires

Fin décembre 2015, 93 931 travailleurs pauvres perçoivent le Rsa « activité seul », en complément de leurs revenus d'activité, soit une augmentation de + 12,0 % par rapport à fin décembre 2014. Les évolutions annuelles s'étagent de +4,4 % dans les Hauts-de-Seine à +16,5 % dans les Yvelines. À Paris les effectifs augmentent mais plus faiblement que la moyenne régionale. Tous les autres départements connaissent une croissance du nombre de bénéficiaires du Rsa « activité seul » supérieure à la moyenne régionale.

La structure familiale des bénéficiaires du Rsa « activité seul » diffère de celle des bénéficiaires du « Rsa socle » : 4 sur 10 sont des familles monoparentales et les couples avec enfant(s) représentent près d'un tiers des bénéficiaires.

Ce sont 242 303 personnes qui sont couvertes par le Rsa « activité seul », soit 2,0 % de la population francilienne.

Tableau 7. Les bénéficiaires de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah) en Île-de-France au 31 décembre 2015

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Petite couronne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Grande couronne	Île-de-France
<b>Nombre de bénéficiaires de l'Aah</b>	<b>26 974</b>	<b>16 664</b>	<b>23 033</b>	<b>15 536</b>	<b>55 233</b>	<b>14 876</b>	<b>12 377</b>	<b>13 690</b>	<b>11 272</b>	<b>52 215</b>	<b>134 422</b>
Évolution 2014/2015 (en %)	1,6	1,2	8,1	-0,6	3,4	3,2	2,9	2,8	0,0	2,3	2,6
<b>Taux d'incapacité (%)</b>											
De 50 % à 79 %	31,6	38,7	39,4	31,6	37,0	22,3	42,2	35,0	15,0	28,8	32,7
80 % et plus	68,3	61,2	60,4	68,4	62,9	77,7	57,7	64,9	85,0	71,2	67,2
<b>Situation vis-à-vis de l'emploi (%)</b>											
En emploi en milieu ordinaire(*)	8,6	8,2	7,0	6,4	7,2	7,9	7,0	8,9	6,6	7,7	7,7
En période d'intéressement à la reprise d'activité(**)	0,4	0,5	0,5	0,3	0,4	0,5	0,4	0,7	0,6	0,5	0,5
En emploi en Etablissement et Service d'Aide par le Travail (Esat)	6,2	9,6	8,1	12,2	9,7	11,4	15,0	10,3	13,8	12,5	10,1
Sans activité	84,7	81,7	84,4	81,0	82,6	80,1	77,6	80,1	79,0	79,3	81,7
<b>Structure par âge (%)</b>											
Moins de 30 ans	12,0	13,3	13,0	14,3	13,5	17,0	17,9	15,6	16,7	16,8	14,5
Entre 30 et 39 ans	16,6	17,9	17,2	17,8	17,6	20,0	21,3	20,1	20,2	20,4	18,5
Entre 40 et 49 ans	26,0	25,8	24,4	26,3	25,4	25,0	25,3	26,5	24,8	25,4	25,5
Entre 50 et 59 ans	32,1	31,6	31,6	29,4	31,0	27,0	27,0	27,5	26,6	27,1	29,7
60 ans ou plus	13,3	11,4	13,7	12,1	12,6	10,9	8,5	10,3	11,6	10,3	11,8
<b>Structure familiale (%)</b>											
Hommes seuls	46,0	42,7	37,8	42,6	40,6	41,3	45,9	41,0	42,3	42,5	42,4
Femmes seules	31,4	30,8	26,1	28,4	28,1	29,2	31,3	28,7	29,0	29,5	29,3
Familles monoparentales	5,7	6,0	7,2	6,1	6,5	6,1	4,8	6,7	4,7	5,6	6,0
Couples sans enfant	9,9	10,3	14,5	11,8	12,5	12,4	9,0	11,6	12,5	11,4	11,5
Couples avec enfant(s)	7,0	10,2	14,5	11,1	12,3	11,1	9,1	12,0	11,5	10,9	10,7
<b>Situation par rapport au logement(***) (%)</b>											
Accédant à la propriété	0,7	1,3	4,2	2,2	2,7	4,7	2,4	4,2	4,1	3,9	2,7
Locataire dans le parc privé	27,5	20,2	20,3	19,0	19,9	23,7	17,1	23,3	19,2	21,1	21,9
Locataire dans le parc public	59,6	62,1	68,4	63,5	65,1	50,0	48,4	58,4	56,8	53,1	59,5
En foyer	12,2	16,4	7,2	15,3	12,3	21,6	32,1	14,0	19,9	21,9	15,9
<b>Revenu moyen mensuel (en €)</b>	<b>699</b>	<b>793</b>	<b>873</b>	<b>814</b>	<b>832</b>	<b>893</b>	<b>808</b>	<b>865</b>	<b>847</b>	<b>856</b>	<b>817</b>
Population (****) des foyers bénéficiaires de l'Aah	36 953	24 674	38 939	23 724	87 337	22 939	17 648	21 458	17 233	79 278	203 568
<b>en % de la population</b>	<b>1,7</b>	<b>1,6</b>	<b>2,5</b>	<b>1,8</b>	<b>1,9</b>	<b>1,7</b>	<b>1,2</b>	<b>1,7</b>	<b>1,4</b>	<b>1,5</b>	<b>1,7</b>

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France.

Champ : Ensemble des 134 422 allocataires de l'Aah.

Lecture : Au 31 décembre 2015, 67,2 % des allocataires de l'Aah ont un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 %.

(\*) En activité sur le dernier trimestre de référence.

(\*\*) Bénéficiaires ayant déclaré une reprise d'activité en milieu ordinaire récente à la Caf.

(\*\*\*) Bénéficiaires de l'Aah percevant une aide pour leur logement.

(\*\*\*\*) Il s'agit des bénéficiaires de l'Aah, des conjoints, des enfants et des autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de la prestation.

## Définitions

### L'Allocation aux adultes handicapés (Aah)

L'Allocation aux adultes handicapés (Aah) est un minimum social qui a pour objectif d'aider financièrement les personnes handicapées disposant de revenus modestes, âgées d'au moins 20 ans et d'un âge inférieur ou égal à l'âge légal de la retraite. Si l'allocataire est handicapé, l'Aah peut compléter ses ressources pour lui garantir un revenu minimal. Son taux d'incapacité est d'au moins 80 % ou compris entre 50 % et 80 %.

L'allocataire ne doit pas percevoir de pension égale ou supérieure à 807,65 euros par mois (depuis septembre 2015) s'il n'a pas déclaré de revenus d'activité ou s'il ne travaille pas ses revenus, de l'année 2013, ne doivent pas dépasser un plafond correspondant à sa situation familiale : 9 605,40 euros pour une personne isolée ou 19 210,80 euros pour un couple. Ces montants sont majorés de 4 802,70 euros par enfant à charge.

Depuis le 1er janvier 2011, si l'allocataire exerce une activité professionnelle ses droits à l'Aah sont calculés chaque trimestre en fonction des ressources imposables perçues durant les trois derniers mois. Aussi, une période de cumul intégral a été instaurée entre les revenus d'activité et l'Aah, d'une durée de six mois à compter de l'entrée en activité, dans la limite de six mois sur douze mois glissants.

La **majoration pour la vie autonome** est attribuée automatiquement si le taux d'invalidité est d'au moins 80 %, si l'allocataire bénéficie de l'Aah à taux plein ou en complément d'une pension vieillesse, invalidité ou d'une rente accident du travail, s'il n'exerce pas d'activité professionnelle et s'il habite un logement indépendant pour lequel il bénéficie d'une aide au logement. Son montant s'élève à 104,77 euros par mois.

Le **complément de ressources** concerne les personnes qui se trouvent dans l'incapacité absolue de travailler et qui occupent un logement indépendant. Son montant s'élève à 179,31 euros par mois.

